

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS PUBLIC

**DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1324
LOT 6 002 560 DU CADASTRE DU QUÉBEC (5550 RUE FRONTENAC)**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du mardi 21 juin 2022, à 19h30, à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de Ville, 5527, rue Frontenac, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et portant le n° 22-05.

Nature et effets :

Le propriétaire du lot 6 002 560 du cadastre du Québec (9347-3254 Québec inc. / M. Yvan Roy – 5550, rue Frontenac) demande une dérogation mineure afin d'installer une deuxième enseigne autonome sur le terrain.

Raisons :

L'article 12.12 du Règlement de zonage n° 1324 ne permet qu'une seule enseigne autonome par terrain, et ce, pour l'ensemble des établissements occupants.

Identification du site concerné :

Le site concerné est le lot 6 002 560 du cadastre du Québec (9347-3254 Québec inc. / M. Yvan Roy – 5550, rue Frontenac).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et pourra communiquer en tout temps avec le Service d'urbanisme et de géomatique de la municipalité.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 1^{er} jour du mois de juin 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière